

Commission ad hoc du conseil municipal sur le budget 2010

Les recommandations

À l'issue de l'étude publique du budget 2010 et du PTI 2010-2012, la Commission ad hoc du conseil municipal recommande au conseil :

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 22 janvier 2010.

Budget général de fonctionnement 2010

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires du budget général de fonctionnement de la Ville de Montréal pour l'année 2010;

Adoptée à la majorité. Les conseillers Blanchard, Dorais, Gadoury et McQueen enregistrent leur dissidence.

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires de chacun des services municipaux pour l'année 2010, soit : la Direction générale, la Direction des systèmes d'information, le Service des affaires corporatives, le Service des affaires juridiques, le Service des finances, le Service du capital humain, le Service des communications et des relations avec les citoyens, le Service des infrastructures, transport et environnement, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle;

Adoptée à la majorité. Les conseillers Blanchard, Dorais, Gadoury et McQueen enregistrent leur dissidence.

Programme triennal d'immobilisations 2010-2012

R-3

D'adopter les prévisions budgétaires du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de la Ville de Montréal;

Adoptée à la majorité. Les conseillers Blanchard, Dorais, Gadoury et McQueen enregistrent leur dissidence.

R-4

D'adopter les prévisions budgétaires du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de chacun des Services municipaux concernés, soit : la Direction des systèmes d'information, le Service des affaires corporatives, le Service des finances, le Service des infrastructures, transport et environnement, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle;

Adoptée à la majorité. Les conseillers Blanchard, Dorais, Gadoury et McQueen enregistrent leur dissidence.

Budget des sociétés paramunicipales et autres instances**R-5**

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de l'Ombudsman de Montréal;

Adoptée à l'unanimité.

R-6

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de l'Office de consultation publique de Montréal;

Adoptée à l'unanimité.

R-7

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de la Commission de la fonction publique;

Adoptée à l'unanimité.

R-8

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 du Conseil interculturel de Montréal;

Adoptée à l'unanimité.

R-9

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 du Conseil jeunesse de Montréal;

Adoptée à l'unanimité.

R-10

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 du Conseil des Montréalaises;

Adoptée à l'unanimité.

R-11

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 du Conseil du patrimoine;

Adoptée à l'unanimité.

R-12

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de la Commission des services électriques;

Adoptée à l'unanimité.

R-13

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);

Adoptée à l'unanimité.

R-14

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de la Corporation Anjou 80;

Adoptée à l'unanimité.

R-15

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adoptée à la majorité. Les conseillers Gadoury et McQueen enregistrent leur dissidence.

Financement du transport en commun

CONSIDÉRANT la situation financière de la Société de transport de Montréal (STM), qui encourt, année après année, un déficit structurel de l'ordre de 40 M\$ qui pourrait être résorbé de façon définitive advenant la résolution de l'entente avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) relativement au partage des coûts d'opérations des trains de banlieues;

R-16

Que des démarches additionnelles soient entreprises auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer la mise en œuvre en 2010 de l'entente intervenue entre la STM et la CMM;

Adoptée à l'unanimité.

CONSIDÉRANT que les besoins relatifs au remplacement des actifs du transport en commun sont grandissants et que le niveau de développement du transport en commun crée des pressions financières importantes qui requièrent la mise en place de nouvelles sources de financement plus appropriées;

R-17

Que tous les partenaires impliqués dans le dossier du transport en commun (Ville de Montréal, STM et villes reconstituées) entreprennent une démarche conjointe sous le leadership de l'agglomération de Montréal afin d'assurer la mise en œuvre de nouvelles sources de revenus pour le transport en commun en considérant toutes les options possibles;

Adoptée à l'unanimité.

R-18

Que l'Administration mesure l'impact de l'imposition de la taxe sur le stationnement au centre-ville et évalue, par l'entremise d'une commission du conseil de la Ville ou du conseil d'agglomération, les possibilités d'étendre l'application de cette taxe à d'autres secteurs de la Ville de Montréal dans le but de financer le transport en commun;

Adoptée à l'unanimité.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

CONSIDÉRANT la nécessité pour les arrondissements et les services centraux de procéder à une planification efficace de leurs projets pour que ceux-ci soient mis en œuvre rapidement;

R-19

Que l'Administration mette en place un processus efficace permettant de finaliser l'établissement des priorités du PTI 2010 à brève échéance;

Adoptée à la majorité. Les conseillers Blanchard et Dorais enregistrent leur dissidence.

Dettes

CONSIDÉRANT le poids de la dette directe et indirecte nette de la Ville et la politique de la gestion de la dette en vigueur depuis 2004;

R-20

Que l'Administration évalue les moyens concrets à mettre en œuvre pour contribuer à la réduction de la dette de la Ville;

Adoptée à l'unanimité.

Budget des arrondissements

CONSIDÉRANT l'importance pour les arrondissements d'être informés rapidement du résultat de la redistribution de l'enveloppe de 12 M\$ réservée à la bonification de leur budget;

R-21

Que l'Administration mette en place un processus efficace permettant la redistribution de l'enveloppe de 12 M\$;

Adoptée à la majorité. Les conseillers Gadoury et McQueen enregistrent leur dissidence.

Régimes de retraite

R-22

Que le Service des finances fasse, au cours de l'année 2010, une présentation détaillée de la situation des régimes de retraite à la Ville de Montréal à l'intention de la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain;

Adoptée à l'unanimité.

Étude publique du budget

R-23

Que tous les services municipaux, dans leurs documents budgétaires, présentent de façon distincte l'effectif en années-personnes des employés cols blancs et des employés professionnels;

Adoptée à l'unanimité.

CONSIDÉRANT l'importance de l'étude publique des budgets des divers services municipaux;

R-24

Que, dans le cadre de sa réflexion sur le rôle des commissions permanentes, la commission de la présidence évalue la possibilité que chaque commission permanente étudie les budgets des services municipaux correspondant à son champ de compétence;

Adoptée à l'unanimité.

Autres recommandations

CONSIDÉRANT les ressources nécessaires à la réalisation du mandat de la Commission de la fonction publique;

R-25

Que l'Administration annule la participation de 38 100 \$ de la Commission de la fonction publique au défi budgétaire de 2010 et remette ce montant au budget 2010 de cette dernière;

Adoptée à l'unanimité.

R-26

Que le Service des communications et des relations avec les citoyens évalue la pertinence d'utiliser la flotte de véhicules de la Ville de Montréal pour y faire la promotion visuelle du service 3-1-1, analyse les coûts s'y rattachant et en fasse rapport en 2010 à la commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens;

Adoptée à l'unanimité.

R-27

Que l'Administration évalue l'opportunité de réaliser des investissements dans les systèmes d'information afin d'augmenter l'éventail des prestations de services transactionnels offerts aux citoyens sur le portail internet de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.